

Rapport du Président

Séance publique du
lundi 21 février 2022

N° CD-2022-1-7-1

N° applicatif 3031

7^{ème} Commission

Commission Réseaux et mobilités

Service instructeur

Service consulté

ORIENTATIONS STRATEGIQUES ROUTES ET BIODIVERSITÉ : LES 10 ENGAGEMENTS DE LA COLLECTIVITÉ EUROPÉENNE D'ALSACE

Résumé : La Collectivité européenne d'Alsace agit de longue date à la valorisation de la biodiversité des routes.

Initié par le Plan Arbre, un travail de fond a été réalisé depuis 2 ans avec l'ensemble des services concernés pour identifier les orientations stratégiques à mettre en place.

Les engagements qui en découlent permettent de valoriser les pratiques vertueuses des territoires et de communiquer celles-ci en interne comme en externe. Pour être didactique, elle sera complétée par des cahiers techniques à destination des agents des routes et un accompagnement sur terrain.

Valorisation et replantation d'arbres en retrait des routes, plantation de haies, campagnes de sauvetage des amphibiens, prise en compte vertueuse des espèces lors du fauchage ou installation de nichoirs sous les ponts, sont autant d'actions qui depuis plus de 30 ans placent l'Alsace comme pionnière de sa gestion écologique des abords routiers. Pour autant, aucun document ne formalise et ne valorise cet engagement politique faisant exemple localement, mais également à l'échelle nationale.

Pour y répondre le Plan Arbre avait inscrit la réalisation d'une charte. Il est souhaité engager plus fortement la collectivité en proposant des ORIENTATIONS STRATEGIQUES "ROUTES ET BIODIVERSITÉ " assorties d'engagements concrets, formalisées en un document unique. Ces engagements feront référence, ils serviront la reconnaissance des bonnes pratiques, pour mieux les partager en interne comme en externe, avec le grand public et les entreprises notamment.

Le document produit est la traduction des réalités écologiques de notre territoire, comme le fait que plus de la moitié des crapauds verts (espèce menacée) en Alsace se reproduit et vit grâce aux bassins routiers, que les abords de routes sont parfois les derniers refuges à toute une biodiversité dans des espaces agricoles monoculturaux, notamment en plaine d'Alsace.

Plus précisément, les engagements s'appuient sur les particularités des politiques alsaciennes en la matière, on citera notamment :

Elle est la seule collectivité de France à abriter en son sein un programme de recherche dédié à l'écologie routière, nouant des partenariats avec divers laboratoires (le CNRS, l'INRAE, l'Université de Strasbourg ou l'institut Pluridisciplinaire Hubert-Curien). Un programme scientifique nommé CERISE a par exemple permis des avancées majeures dans la reconnaissance des bassins routiers comme des milieux de vie. La Collectivité européenne d'Alsace fait partie actuellement des références européennes sur le sujet, en témoignent les publications effectuées régulièrement à l'international mais finalement peu partagées et vulgarisées sur notre territoire. La Collectivité a enfin remporté la première place du prix IDRRIM 2021 pour ses travaux de recherche ;

Elle fut la première collectivité du Grand-Est à avoir appréhendé la protection des arbres d'alignement en réponse à la loi Biodiversité de 2016. Cette exemplarité a été reconnue par un protocole de prise en compte de l'État adopté à l'échelle du Grand-Est.

Les engagements proposés à la signature du Président de la Collectivité européenne d'Alsace s'insèrent dans ce contexte d'exemplarité et permettra de pérenniser nos pratiques en tenant compte de la dimension alsacienne des services techniques et des nécessités d'efficacité dans la réalisation de nos travaux neufs comme dans l'entretien. Pour ne prendre qu'un exemple révélateur, il s'agira de moins faucher les fonds d'emprise (1 fois tous les deux à trois ans), ce qui favorisera à la fois la petite faune et la flore, tout en limitant le temps agent et l'usure matériel qui pourront ainsi être réaffectés à des tâches plus tendues.

Pour construire ces engagements, les services ont travaillé dans une logique de co-construction sur plus d'un an. De nombreux agents ont participé à des entretiens, à tous les niveaux de la Collectivité. Cela a permis de dresser l'état initial des pratiques. Puis, en s'appuyant sur la littérature scientifique et sur les retours d'expérience d'autres collectivités françaises ou étrangères, il a été possible d'imaginer des objectifs nouveaux à atteindre. Enfin, avec les agents techniques en territoires a été défini ce que nous pouvons faire pour aller collectivement plus loin. La synthèse forme une liste d'engagements pertinents sur le volet scientifique et réalistes car validés par les agents qui auront à les mettre en œuvre.

Les engagements sont répartis en 10 thématiques, détaillées en annexe :

- 1/ FAIRE DE L'AMENAGEMENT UN LEVIER D'ACTION POUR LA BIODIVERSITE,
- 2/ S'ENGAGER POUR LES ARBRES, AMBASSADEURS DE LA BIODIVERSITE DE NOS ROUTES,
- 3/ VALORISER LES DEPENDANCES BLEUES, REFUGES ESSENTIELS A LA BIODIVERSITE,
- 4/ FAIRE DES DEPENDANCES VERTES DES CONTINUITES ECOLOGIQUES POUR LA FAUNE ET FLORE,
- 5/ ENTRETENIR LES TALUS ROUTIERS EN TENANT COMPTE DES ABRIS DE LA FAUNE SAUVAGE,

6/ LIMITER LES COLLISIONS VEHICULES – FAUNE SAUVAGE,

7/ RESTER PIONNIER DANS LA PRESERVATION DES AMPHIBIENS,

8/ LUTTER CONTRE LES ESPECES EXOTIQUES ENVAHISSANTES,

9/ LIMITER LES EFFETS NEFASTES DU SALAGE HIVERNAL,

10 / LA RECHERCHE APPLIQUEE A L'ÉCOLOGIE DES ROUTES, UNE SPECIFICITE A CULTIVER.

Pour accompagner l'application des engagements, des cahiers techniques en seront la prolongation et feront l'objet d'un travail de terrain, associant territoires et agents techniques pour définir les modalités pratiques de réalisation.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- D'approuver les principes d'action des orientations stratégiques "ROUTES ET BIODIVERSITÉ" ;
- Les diffuser en interne comme en externe pour partager les pratiques vertueuses de biodiversité menées sur les routes alsaciennes.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT



Frédéric BIERRY